

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 26 fixant la liste des personnes parmi lesquelles doit être effectué le tirage au sort des assesseurs près la Cour Criminelle pendant l'année 1961.

n° 26

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
7 janvier 1961

Numéro JO
n° 1 du 31/01/1961

Date du numéro
31 janvier 1961

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

_ Les personnes dont les noms suivent sont inscrites pour l'année 1961 sur la liste des personnes parmi lesquelles doivent être tirées au sort les assesseurs à adjoindre au Président du Tribunal Supérieur d'Appel pour former la Cour Criminelle : Chambaud, directeur de la B.N.C.. ; Chauvin de Précourt, directeur de la B.I.C. ; Guignot, directeur de Société ; Haffemayer, directeur de Société ; Henneuse, agent du C.F.E; Launay, directeur de Société ; Mohamed Omar Saleh, commerçant ; Mohamed Sadik Ali, inspecteur à la Voirie ; Rost, directeur de Société ; Riès, directeur de Société ; Smertnick, agent de Société.

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Pour le Chef du Territoire et par délégation :Le Secrétaire Général,chargé de l'expédition des Affaires courantes,Y. DE DARUVAR.